

A Lyon, le 16/12/2025

Chers parents,

Le financement de nos établissements catholiques sous contrat fait l'objet depuis de nombreuses années d'une **inégalité croissante**.

Alors que la loi Debré prévoyait que le forfait d'externat finance nos établissements à parité avec la dépense effectuée par les collectivités pour les enfants du public, l'absence de texte d'application clair a amené à des interprétations très disparates, voire hostiles.

L'étude nationale 2025 de la FNOGEC (<https://www.fnogec.org/espace-presse>) souligne ainsi de forts écarts entre les territoires, aboutissant en moyenne à un sous-financement de 450€ par enfant.

Ce sous-financement est compensé par les familles, via les contributions familiales, ce qui est inacceptable.

En cette fin d'année, le sujet a pris une tournure plus violente pour les collégiens du territoire de la Métropole de Lyon. Celle-ci a adopté récemment, sans nous prévenir en amont, une délibération **réduisant notre forfait collège de 140€ par enfant**. Avec un montant moyen de 414€ par collégien, ce forfait devient un des plus bas de France (moyenne : 647€).

Ce choix, présenté à tort comme technique, profite de la complexité du sujet pour réduire encore une fois les moyens de la liberté scolaire. En effet, malgré ce que la métropole laisse croire, cette baisse ne sera pas appliquée aux établissements publics qui ont été dotés antérieurement de réserves. Il est difficile de ne pas y voir une attaque à l'enseignement libre, d'autant que cette décision a été confirmée hier, malgré nos alertes, lors du dernier conseil métropolitain.

Tout ceci est inadmissible.

Dans l'attente, les 37 établissements concernés vont devoir faire face à une **réduction immédiate de leur financement d'au moins 70K€. Cela correspond à deux postes salariés. Cela correspond à 140€/élève, venant s'ajouter au sous-financement issu du passé.**

Pour y faire face sans réduire la qualité de la prise en charge de nos enfants, les établissements n'auront pas d'autre choix que d'explorer d'abord la voie d'une hausse des contributions dès l'année en cours. C'est inhabituel, désagréable, et contraire à notre souci constant de gestion maîtrisée pour que les familles, par ailleurs contribuables, ne paient pas deux fois.

Malheureusement, nous n'avons pas d'autre choix à court terme.

Nous tenons à vous en faire part, car nous sommes conscients de l'impact que va avoir cette somme sur nos budgets familiaux déjà tendus.

Ensemble, nous allons devoir reprendre un combat pour la liberté scolaire, que nous ne pensions plus d'actualité.

Les bénévoles de l'UNIOGEC Rhône-Roannais et de l'APEL du Rhône se mobilisent et **un contentieux a été engagé par l'UNIOGEC pour défendre nos droits et demander le retrait de cette délibération.** Bien que nous soyons confiants, cela risque de prendre du temps.

Mais nous ne pouvons pas attendre : nous comptons sur vous pour agir à nos côtés. Tenez-vous prêts à défendre les intérêts des familles de l'enseignement privé sous contrat !

Nous ne voulons plus nous laisser faire.

Pierre-Vincent GUERET

Président de l'UNIOGEC
Rhône Roannais

Isabelle LAMOTTE

Présidente Apel du Rhône

Philippe Paré

Directeur Diocésain
de l'enseignement
Catholique de Lyon

